

LE TEMPS

Votation Lundi 24 septembre 2012

Le coup de frein aux antitabac

Par Nicolas Dufour

A propos de la fumée passive, un interdit de trop, ont jugé 66% des votants Le texte de la Ligue pulmonaire a été balayé par 66% des votants. L'argument de la liberté des cantons à légiférer dans le cadre fédéral a sans doute pesé lourd. En France, l'une des principales figures de la prévention du tabagisme ne craint d'effet de contagion par le vote helvétique

Paradoxe d'un dimanche de votations. Probablement motivée par un souci de respect des institutions fédérales, une forte majorité des votants a balayé l'initiative sur la fumée passive, par 66% de non; tandis que les mêmes citoyens plébiscitaient l'article sur la formation musicale – pourtant accusé par certains, dont le PLR, de rogner sur les compétences des cantons...

S'agissant de la fumée, l'évolution de ces dernières années a sans doute pesé lourd dans la balance. Outre la loi fédérale entrée en vigueur en 2010, des cantons ont pris des mesures plus strictes. Huit appliquent exactement les règles préconisées par la Ligue pulmonaire. C'est le cas de tous les cantons romands sauf le Jura, l'un des champions du non ce week-end (lire ci-dessous).

La nuance portait en particulier sur les fumeurs avec service et les cafés-restaurants de moins de 80 m², où la fumée reste tolérée selon le cadre des dispositions fédérales – et, de fait, dans onze cantons. C'est ce qui fait dire au médecin et ancien conseiller national Jean-Charles Rielle, membre du comité d'initiative, que «je ne peux que regretter un vote qui laisse 30 000 travailleurs toujours en situation de danger sur leur lieu de travail.» Le Genevois a bien sûr salué le vote de son canton, le seul à avoir accepté le texte, preuve d'un «travail de maturation».

De ce refus national de grande ampleur, il fait, précisément, une lecture sur le plan des institutions fédérales: «Les Suisses ont penché pour le fait de laisser chaque canton décider par lui-même.»

Chez les partisans, on concédait dimanche que le texte, plutôt touffu, a pu susciter quelques doutes d'interprétation. Président de la Fédération des médecins suisses, la FMH, Jacques de Haller reconnaissait qu'il y avait «trop d'équivoques possibles à propos de la fumée au bureau et en voiture».

Fustigeant le fait qu'à son sens, les opposants ont joué sur ces doutes, Jean-Charles Rielle relevait également que «la question de la place de travail individuelle a pu jouer».

Selon Alain Berset, le résultat du scrutin illustre avant tout le «succès» de la loi fédérale actuelle. En aucun cas, a fait valoir le ministre de la Santé, ce vote ne remet en cause la protection contre la fumée passive, qualifiée d'«importante» selon le dispositif actuel. Pour le socialiste, nombre d'électeurs n'ont pas voulu apporter, déjà, une modification à un régime national entré en vigueur il y a deux ans.

UDC, PLR et PDC se sont félicités d'une «victoire de la raison» face à une initiative dépeinte comme «chicanière», voire «extrémiste». Pour le PLR, «grâce au rejet de l'initiative, les 10 000 employés du secteur de la restauration peuvent respirer [sic]: leurs places de travail ne seront pas réglementées par une loi excessive. De plus, les investissements consentis par les patrons seront assurés et la sécurité du droit établie.»

Le comité des opposants s'est en outre réjoui de ce qu'il décrit comme un coup d'arrêt à une «tactique du salami» conduisant, à ses yeux, à l'interdiction totale de la fumée. Et de citer le cas genevois, où une démarche plus extrême que celle de la Ligue pulmonaire a été lancée par des particuliers. Elle comprend une limitation de la fumée également dans certains espaces à l'air libre.

La plupart des élus de droite ne remettent pas en cause les dispositions existantes, et se félicitent de la marge de manœuvre désormais laissée aux cantons.

Toutefois, le vote, dont le caractère massif a tout de même surpris [malgré un sondage](#) qui le prédisait le 12 septembre dernier, encouragera-t-il certains à remettre en question les limites fixées dans des cantons? Cité par l'ATS, le directeur d'Hotelleriesuisse Christoph Juen est resté évasif, indiquant tout au plus que «nos associations régionales pourraient lancer le dialogue» dans certains cantons. L'autre faîtière concernée, Gastrosuisse, a estimé que le cadre existant est «confirmé»: «La loi fédérale est maintenue, et la possibilité de la différenciation cantonale reste ouverte.»

D'aucuns jugent que ce refus à 66% exprimerait le sentiment diffus d'un ras-le-bol face à un nouvel interdit, même si la prohibition de la fumée dans les lieux publics est déjà la règle, hormis dans les exceptions particulières locales. Les anti-tabac sont-ils allés trop vite, trop loin? Jean-Charles Rielle s'en défend, arguant du fait qu'en matière de santé publique, «l'évaluation des mesures est directe, on le voit par les effets des décisions prises dans les huit cantons qui refusent les fumeurs avec service». Pour sa part, la Ligue pulmonaire a jugé que le scrutin de dimanche illustre avant tout le fait que les citoyens sont satisfaits du dispositif actuel.

Reste que ce résultat n'est pas banal. Qu'un corps électoral refuse, par un vote populaire, une mesure de santé publique se révèle plutôt spectaculaire; d'ordinaire, de telles dispositions passent sans grande réticence, à plus forte raison si l'on songe que la majorité des votants n'étaient pas fumeurs.

Dès lors, le petit coup de théâtre helvétique pourrait-il être utilisé par les pro-tabac d'ici et d'ailleurs? Interrogé par Le Temps, le Français Bertrand Dautzenberg ne le pense pas. Pneumologue à la Pitié-Salpêtrière, président de l'Office français de prévention du tabagisme et auteur de plusieurs ouvrages sur le sujet, ce médecin ne voit «aucun risque de contagion du débat». Il précise: «Dans des pays tels que la France ou la Grande-Bretagne, les mesures prises sont irréversibles, et comprises comme telles par une très forte majorité de la population.»

A en croire Bertrand Dautzenberg, «si l'industrie du tabac venait à utiliser le vote suisse comme argument, cela paraîtrait en total décalage avec une réalité désormais bien établie. Ce vote pose plutôt la question de l'image de la Suisse, qui peut paraître inféodée aux lobbies du tabac. Mais c'est avant tout une question de mobilisation: si les gens ne sont plus dérangés par la fumée au travail, et s'ils peuvent choisir les restaurants non-fumeurs, ils ne vont pas se déplacer pour étendre l'interdiction à d'autres.»

Jean-Charles Rielle abonde dans ce sens: «Tous les pays qui nous entourent ont ratifié la convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé, que la Suisse a signée, mais pas encore ratifiée. Ce vote

ne fait que renforcer l'isolement d'un pays qui aurait pu montrer un peu plus de solidarité avec certains travailleurs.»

LE TEMPS © 2012 **Le Temps SA**